

DESCRIPTION DES PRODUITS ET SERVICES	TARIF
<p><b>1. Abonnement pour l'accessibilité à tous les produits et services de la DGSGC</b> (abonnement valide du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 500 \$ annuellement* par identifiant** pour un maximum de 2 500 \$.</li> <li>▪ Tarif fixe de 55 000 \$ <b>par ministère ou client sous entente</b>, indépendamment du nombre d'identifiants.</li> </ul> <p>* Facturé au prorata selon la date d'adhésion.</p> <p>**Un identifiant donne accès au Portail d'approvisionnement et n'a qu'une adresse de facturation.</p> <p><b>À noter :</b> Aucun remboursement possible de l'abonnement.</p> <p><b>Aucuns frais additionnels en sus de l'abonnement pour les produits et services suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Répertoire de tarifs préférentiels hôteliers</li> <li>▶ Répertoire des achats en perfectionnement</li> <li>▶ Licence de reproduction (réservé aux ministères et organismes)</li> </ul>
<p><b>2. Dossiers de regroupements d'achats (DRA)</b> (contrat ou groupe de contrats répondant à des besoins communs et récurrents pour de nombreux organismes publics)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de gestion de 1 % sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers de regroupements d'achats.</li> <li>▪ Frais de gestion entre 1 % et 6 % sur la valeur des acquisitions de logiciels.</li> </ul> <p><b>À noter :</b> Les frais de gestion sont inclus dans le prix des biens et services commandés.</p>
<p><b>3. Dossiers d'achats spécifiques (DAS)</b> (contrat ou groupe de contrats répondant à des besoins similaires propres à un certain nombre d'organismes publics)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de gestion de 2 % ou 3 % sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers d'achats spécifiques.</li> </ul> <p><b>À noter :</b> Les frais de gestion varient en fonction de la particularité du dossier et sont inclus dans le prix des biens et services commandés.</p>
<p><b>4. Transmission électronique de la revue de presse</b></p>	<p>Les organismes autres que budgétaires (voir l'annexe 2 de la Loi sur l'administration financière) sont facturés deux fois par année en fonction du nombre d'utilisateurs déclaré à la suite de la réception de leur déclaration déposée en mai et en novembre de chaque année.</p> <p style="text-align: center;"><b>Nombre d'utilisateurs × Coût</b></p> <p><b>À noter :</b> Dans le cas où un organisme budgétaire (voir l'annexe 1 de la Loi sur l'administration financière) inscrit dans sa déclaration un <b>organisme autre que budgétaire</b>, il sera facturé pour le nombre d'utilisateurs déclaré pour cet organisme autre que budgétaire.</p>
<p><b>5. Acquisition de véhicules automobiles</b> (acquisition effectuée dans le cadre d'un regroupement d'achats)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 350 \$ par véhicule.</li> </ul>
<p><b>6. Service de courtage en infonuagique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de gestion de 2 % sur la valeur des acquisitions faites dans le cadre d'un contrat spécifique.</li> </ul> <p><b>À noter :</b> Les frais de gestion seront facturés à la clientèle.</p>

7. Acquisition de biens et de services (appel d'offres et contrat)	Approvisionnement de moins de 100 000 \$	Approvisionnement de 100 000 \$ et plus
	Services ou travaux de construction de moins de 80 000 \$ (note 1)	Services ou travaux de construction de 80 000 \$ et plus (note 1)
Montant de base (notes 2 et 3)	5 000 \$	7 500 \$ + 1,5 % du montant de la valeur des contrats émis (maximum de 75 000 \$)
<b>Suppléments</b>		
Contrat de plus de 3 ans	500 \$	1 000 \$
Adjudication de 0 % à 10 % du plus bas prix	500 \$	1 000 \$
Une seule soumission acceptable ou conforme	1 500 \$	2 500 \$
Contrat supplémentaire	500 \$/contrat	500 \$/contrat
Comité de sélection	5 000 \$/comité	7 500 \$/comité
Appel d'intérêt préalable	5 000 \$	15 000 \$
<p><b>Note 1 :</b> Si le montant du contrat n'est pas en devise canadienne, le calcul sera basé sur le montant du contrat transposé en dollars canadiens.</p> <p><b>Note 2 :</b> Dans le cas d'une qualification ou d'une homologation lors de la première étape, la grille s'applique intégralement selon la valeur estimée de la demande. À la seconde étape, et pour chacune des étapes subséquentes, la grille s'applique à 50 % pour le montant de base et à 100 % pour les suppléments.</p> <p><b>Note 3 :</b> L'arrêt du processus d'acquisition par un client entraîne les frais d'annulation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avant la publication de l'appel d'offres (AO) : 50 % des frais qui auraient été facturés, basés sur la valeur estimée du contrat;</li> <li>- Après la publication de l'AO : 75 % des frais qui auraient été facturés, basés sur la valeur estimée du contrat;</li> <li>- Après l'analyse de conformité ou du comité de sélection : 100 % des frais qui auraient été facturés, basés sur la plus basse soumission conforme.</li> </ul>		
8. Autres services offerts (service conseil ne débouchant pas sur un AO, rédaction de devis et d'avis de pertinence, production d'un avenant, résiliation de contrat, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux horaire de 105 \$.</li> </ul> <p><b>À noter :</b> Un minimum de 5 heures sera facturé pour la production d'un avenant.</p>	

**Conditions de paiement : net 30 jours**

Toute somme payable en vertu des présentes portera intérêt à compter de son échéance, et ce, jusqu'à parfait paiement, au taux fixé de 5 % par année.